Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_144-DE

Publié le

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☏ 02 31 15 63 70

Date de convocation : 28.10.2026
Date d'affichage
...

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	36
Titulaires	34
Suppléants	2
Pouvoirs	2
Votants	**38**
Quorum	**23**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle au-dessus du gymnase de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINÉ, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Aurélien LESAGE (suppléant de Emily ROMEIN), Pascal LEROY, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Solange TASSIGNY (suppléante de Siegfried GLESSMER), Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Alexandra LEPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné procuration : Thomas LEROY à Marie-Françoise ISABEL, Philippe PIARD à Alain PORQUET

Absents/excusés : Adrien LECERF, Christian CALLEJAS, Céline FOUREZ, Angélique LEMIÈRE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE

Secrétaire de séance : Jean-Christophe CARON

Délibération n° 2026/144

Objet : SERVICE AU PUBLIC ET RESSOURCES - Gestion des Relais Petite Enfance (RPE) et Lieu d'Accueil Enfants-Parents itinérant (LAEP)

Dans le cadre de la compétence Petite Enfance, le territoire Val ès dunes s'est doté de 3 Relais Petite Enfance (RPE) anciennement Relais Assistants Maternels (RAM). Ce sont des lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les parents, futurs parents et les professionnels de la petite enfance (assistants maternels et assistants parentaux). Chaque RPE est animé par un professionnel de la petite enfance ce qui représente 2,5 ETP pour les 3 services.

Au 31 décembre 2025, le territoire comptait 198 assistants maternels (197 femmes et 1 homme), avec une capacité de 695 places d'accueil.

Un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant complète l'offre de service depuis le 1er septembre 2025. Il s'agit d'un espace aménagé pour les enfants âgés de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (parent, beau parent, grand-parent, assistante familiale...). Les adultes peuvent y trouver une écoute, des échanges avec d'autres parents, ce service est gratuit et anonyme.

Le LAEP propose trois séances par semaine, sur les temps scolaires. Les locaux et le matériel sont mutualisés avec les RPE. Un référente LAEP (0,3 ETP) et des accueillantes Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) forment l'équipe d'accueil à raison de

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_144-DE

deux accueillantes par séance.

Les RPE et le LAEP sont actuellement gérés par l'association petite enfance de l'ADMR (Association Départementale en Milieu Rural) du Calvados jusqu'au 31 décembre 2026.

Un marché public lancé en juin a été désigné comme infructueux, il est donc proposé de réaliser un contrat de gré à gré avec la Fédération ADMR à partir du 1er janvier 2027 pour une durée de 2 ans.

Le budget global des services s'élève à 229 280 € pour l'année 2027. Différentes subventions sont versées, notamment la participation de la CAF du Calvados dans le cadre de la prestation de services à hauteur de 91 580 € et du bonus territoire à hauteur de 39 410 €. Le Département du Calvados verse 15 100 €, et la Communauté de communes Val ès dunes est sollicitée pour la somme de 83 190 € soit 36,28 % du budget total.

La CAF finance également une mission complémentaire renforcée concernant les 3 RPE permettant, si les critères d'obtention sont réunis au cours de l'année 2027, de baisser la participation de la Communauté de communes Val ès dunes de 10 000 €.

Le contrat de gré à gré permet à la collectivité de déléguer la gestion quotidienne des 4 services, la gestion humaine et financière des services. La délégation donne la possibilité aux salariés de bénéficier d'un encadrement de proximité, d'une capacité de remplacement en cas d'absence notamment sur le LAEP, d'accéder à de la formation et à un réseau petite enfance à l'échelle du département.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de réaliser un contrat de gré à gré avec la Fédération ADMR à partir du 1er janvier 2027 pour une durée de 2 ans ;
- Autorise le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Président
Philippe PESQUEREL

COMMUNAUTE de COMMUNES Val ès dunes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr